



**Extrait du registre des délibérations et des
décisions administratives du Maire**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 05 décembre 2022

ISERE

38360 NOYAREY

DELIBERATION N°2022-064

L'an 2022, le 05 décembre, à 20 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 30 novembre 2022, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS :

Nelly JANIN QUERCIA, Nathalie GOIX, Gérard FEY, Sandrine MOUTIN, Didier PERRIN, Christine AUDOUARD, Christian BERTHIER, Patrick COMMERE, Stéphane COUDERT, Sophie CUTAJAR, Bénédicte GUILLAUMIN, Jacques HAIRABEDIAN, Alfio PENNISI, Annie PONTHEUX, Kévin PORTIER, Prazeres RIBEIRO, Yoann SALLAZ-DAMAZ.

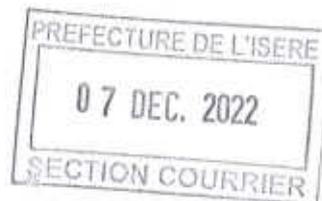
ABSENTS AYANT

DONNE POUVOIR :

Sandrine CURTET à Stéphane COUDERT, Aldo CARBONARI à Bénédicte GUILLAUMIN.

ABSENTS :

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 17
Nombre de conseillers votants : 19



DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Didier PERRIN a été désigné comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/10/2022

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 10/10/2022. Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°2022-064 : Décision modificative n°4 au budget communal : ouverture de crédits

Gérard FEY, Rapporteur

INDIQUE que la situation actuelle de hausse des coûts, particulièrement de l'énergie, incite à être prudent sur la consommation des crédits de la section de fonctionnement ;

Face à des hausses éventuelles à venir, il convient d'augmenter les crédits ouverts au chapitre 11 de la section de fonctionnement, équilibrés par des rentrées supplémentaires de redevances des tarifs des services périscolaires ;

De même, il convient de prévoir une somme au chapitre 67 « Charges exceptionnelles » en dépenses de fonctionnement, correspondant à l'indemnité contractuelle de résiliation pour motif d'intérêt général du marché public de travaux ayant pour objet la rénovation de la toiture et de la charpente de l'Église Saint-Paul conclu le 15 mai 2020.

PROPOSE ainsi les ouvertures de crédits suivants :

Section de FONCTIONNEMENT			
	Dépenses	Recettes	Total par article ou chapitre
	Augmentation de crédits	Augmentation de crédits	
D 60621 : Combustibles	+10 000,00 €		30 000,00 €
D 615221 : Bâtiments publics	+20 000,00 €		25 000,00 €
TOTAL Chapitre 011 : Charges à caractère général	+30 000,00 €		867 800,00 €
D 6711 - Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	+5 200,00 €		5 200,00 €
TOTAL chapitre 67 - Charges exceptionnelles	+5 200,00 €		5 700,00 €
Chapitre 70			
R 7067 : Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement		+35 200,00 €	175 200,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services		+35 200,00 €	184 200,00 €
TOTAL GENERAL	+35 200,00 €	+35 200,00 €	

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord pour les ouvertures de crédits indiquées ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité.

Pour : 16

Abstentions : 3: Christian BERTHIER, Aldo CARBONARI, Bénédicte GUILLAUMIN.

Affiché le : 07/12/2022

Reçu en préfecture le : 07/12/2022

Exécutoire le : 07/12/2022

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives
Noyarey, le 06/12/2022

Le Maire,
Nelly JANIN QUERCIA

